

Silvel Elias



### Événements en 2018

#### **Les peuples autochtones et le recensement national de la population et du logement 2018**

Conformément aux normes internationales, au Guatemala, les recensements de population étaient réalisés tous les 10 ans. Le dernier date de 2002 et a estimé que le pays dénombrait 11 millions d'habitants, dont 40 % sont autochtones, bien que plusieurs organisations se soient plaintes que les méthodes de recensement utilisées rendent difficile l'auto-identification ethnique des personnes. Les premières estimations du recensement de 2018 indiquent que le pays pourrait atteindre les 20 millions

d'habitants, et si les proportions du recensement antérieur se maintiennent, la population autochtone pourrait s'élever à 8 millions.

Le recensement de 2018 a été effectué durant une période d'agitation et d'incertitude politiques dans le pays, au cours de laquelle les institutions publiques ont perdu leur crédibilité et se retrouvent aujourd'hui affaiblies, notamment l'Institut national de la statistique, entité officielle chargée du recensement. Les problèmes de sécurité ont eu une incidence sur la réalisation du recensement, le personnel ayant dû être accompagné par la police pour accéder à un grand nombre d'endroits. S'agissant des organisations autochtones, elles ont remis en question le manque d'informations suffisantes dans leurs langues natives, bien qu'elles n'aient pas non plus fait campagne en faveur de l'auto-identification autochtone dans le cadre du recensement.

### **La visite de la Rapporteuse spéciale sur les droits des peuples autochtones au Guatemala**

La visite de la Rapporteuse spéciale sur les droits des peuples autochtones a eu lieu entre le 1<sup>er</sup> et le 10 mai 2018. Elle visait à examiner la situation des peuples autochtones du Guatemala moyennant des entretiens avec des organismes gouvernementaux et des organisations autochtones, ainsi qu'à fournir des informations indépendantes rassemblées à ces fins. Son rapport a été présenté à l'Assemblée des Nations Unies, lors de la 39<sup>ème</sup> session du Conseil des droits de l'homme, qui s'est tenue du 10 au 28 septembre 2018, au titre du Thème n° 3 du programme « *Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement* ».

Au cours de sa visite, la Rapporteuse spéciale a tenu des réunions avec des représentants des organisations autochtones, notamment une réunion avec des avocats autochtones et une autre avec des femmes autochtones, au cours desquelles des informations spécifiques sur les batailles juridiques et l'équité entre femmes et hommes lui ont été soumises. Elle s'est également rendue dans les territoires autochtones de San Marcos, de Chiquimula et d'Alta Verapaz, où la population autochtone s'est rassemblée massivement pour faire part de ses difficultés concernant sa situation d'exclusion et la violation de ses droits collectifs.<sup>1</sup>

Dans son rapport, la Rapporteuse constate que la situation des peuples maya, xinka et garifuna se caractérise par de graves problèmes structurels et, en particulier, que ces peuples pâtissent du peu de mesures prises pour protéger leurs droits sur les terres, territoires et ressources, et souffrent de discrimination raciale dans tous les domaines. Elle se déclare gravement préoccupée par la recrudescence de la violence, les expulsions et la répression exercée à l'égard des peuples autochtones qui défendent leurs droits. L'impunité, la corruption, la défaillance des institutions, le non-respect des accords de paix et les inégalités économiques et sociales profondes sont les principaux obstacles à surmonter. Il est impératif que le Gouvernement guatémaltèque définisse les problèmes structurels auxquels se heurtent les peuples autochtones et s'attelle à les résoudre d'urgence<sup>1</sup>.

La Rapporteuse spéciale a formulé plusieurs recommandations :

- *l'État doit apporter son appui à la Commission internationale contre l'impunité au Guatemala et au Ministère public afin qu'une enquête soit menée en vue de déterminer les liens de la corruption avec l'enregistrement et la propriété des terres, et la dépossession des terres des communautés autochtones ;*
- *le droit à l'auto-identification des peuples autochtones xinka, garifuna et maya doit être respecté ;*
- *l'État doit soutenir les processus des peuples autochtones visant à renforcer et à affirmer leurs cultures et identités, y compris les procédures adéquates de collecte et de traitement des données sur l'identité ethnique des peuples autochtones, avec leur participation active, ainsi que l'évaluation et la refonte des institutions, des politiques et des lois du pays, pour les rendre compatibles avec les aspirations des peuples autochtones.*

### **La dissolution de la *Comisión Internacional Contra la Impunidad para Guatemala* - CCIG**

La CICIG a été établie en 2006 par un accord entre le Guatemala et les Nations Unies, avec pour objectif de lutter contre la corruption et les organisations criminelles clandestines. L'arrivée à la tête de la CICIG de M. Iván Velásquez, en 2013, a entraîné des progrès notables dans les enquêtes qui ont débouché sur le dépôt de plaintes contre de hauts fonctionnaires, des politiques et des entrepreneurs, certains ayant été arrêtés et jugés, le tout en coordination avec le Ministère public, dirigé à ce moment-là par Mme Thelma Aldana.

Parmi les affaires emblématiques, on peut citer celle qui en 2015 a impliqué M. Otto Pérez et Mme Roxana Baldetti, respectivement Président et Vice-Présidente du pays, et qui a conduit à leur démission puis à leur emprisonnement. Cette affaire en a entraîné de nombreuses autres, des affaires ayant un grand retentissement et qui sont toujours en train d'être examinées par les tribunaux.

Le Gouvernement installé en 2016 avait promis de soutenir la CICIG dans sa lutte contre la corruption, mais très rapidement, à la suite de dénonciations contre le nouveau Président et certains membres de sa famille, le rejet de cette Commission est devenu évident, ce qui a freiné les enquêtes et entraîné sa mise à l'écart. Le Président Jimmy Morales en est arrivé à déclarer *persona non grata* le Commissaire Velásquez, puis lui a refusé l'entrée dans le pays, et enfin a déclaré de manière unilatérale la suspension de l'accord relatif à la mise en place de la CICIG. Il avait auparavant annoncé le non-renouvellement de l'accord, ce qui signifiait que les travaux de la Commission devaient s'achever en septembre 2019.

C'est dans cet état d'esprit que le Président a mené le processus de dissolution de la CICIG, répondant ainsi aux demandes de principaux accusés dans des affaires de corruption et d'impunité, ainsi que de responsables du secteur privé, de militaires et d'églises évangélistes, ayant brandit le drapeau de la souveraineté nationale et de la non-ingérence internationale, qui pendant longtemps avaient couvert leurs actes de corruption, d'impunité et d'enrichissement illicite. Malgré la mobilisation de la

communauté internationale et des organisations sociales et autochtones contre les décisions gouvernementales, celles-ci n'ont pas réussi à les faire rejeter.

Pour les peuples autochtones du pays, les travaux menés par la CICIG et le Ministère public avaient signifié un appui contre ceux qui, protégés par l'impunité, leur ont spolié leurs terres et ont commis des actes de violence contre les communautés. Par conséquent, le non-renouvellement du mandat de la CICIG les rend plus vulnérables face aux abus, tant ceux des groupes clandestins que ceux résultant des décisions arbitraires du gouvernement contre leurs droits collectifs.

### **La consultation imposée au peuple xinca**

Le Projet El Escobal de la mine San Rafael, dans la municipalité de San Rafael Las Flores, département de Santa Rosa, et dont le propriétaire est l'entreprise canadienne Tahoe Resources, a fait l'objet d'une longue bataille juridique menée par les organisations du peuple xinca en faveur de l'arrêt de la mine d'argent exploitée sur leur territoire. L'autorisation d'exploitation minière avait été octroyée sans tenir compte des peuples qui habitent aux alentours et sans actionner le mécanisme de Consultation préalable, libre et informé.

Au vu des plaintes et des recours déposés par le Parlement du peuple xinca du Guatemala (*Parlamento del Pueblo Xinca de Guatemala*), organisation qui représente ce peuple autochtone, la Cour suprême de justice, dans une décision du 5 juillet 2017, a ordonné la suspension des opérations minières compte tenu du fait que le processus de consultation du peuple xinca n'avait pas été mené.

En septembre 2018<sup>2</sup>, la Cour constitutionnelle a rendu un arrêt définitif confirmant la suspension des activités, et conditionne la réouverture de la mine à la tenue immédiate d'une Consultation communautaire (*Consulta comunitaria*) qui doit être menée par le Ministère de l'Énergie et des Mines, conformément à la Convention 169 de l'Organisation internationale du travail. À cette fin, le Gouvernement a approuvé une sorte de règlement pour les Consultations, mécanisme que la Cour constitutionnelle a exigé au Ministère du Travail suite à d'autres affaires liées aux projets hydroélectriques Oxec I y Oxec II, qui touchent le territoire autochtone q'eqchi' dans le département d'Alta Verapaz. Même si les consultations demeurent non contraignantes, compte tenu du fait que l'entreprise peut continuer à opérer après la consultation et indépendamment de ses résultats, les communautés xincas prévoient de ratifier leur opposition à ce projet d'extraction minière.

La décision définitive de la Cour constitutionnelle s'est fondée sur les études spécialisées commandées à l'université de San Carlos de Guatemala et à l'université del Valle, dans lesquelles il est confirmé que la zone d'influence de l'activité minière se situe au sein du territoire ancestral et actuel du peuple xinca, et dont l'existence avait longtemps été niée par la société minière.

Ce projet minier est de grande envergure s'agissant des investissements et du potentiel de production prévus, ce qui en fait le deuxième plus grand projet minier au monde. Cinq cent cinquante millions de dollars américains ont été investis dans sa mise en place et il est prévu d'y exploiter près de 20 millions d'onces d'argent par an pendant 19 ans.

En novembre 2018, Taho Resources a annoncé qu'elle avait vendu ses actions à l'entreprise étasunienne Pan American Silver, pour un total de 1 650 millions de dollars<sup>3</sup>.

## **À la veille des élections générales de 2019**

En 2019, il est prévu de tenir des élections générales pour élire les Président et Vice-président, députés et autorités municipales. Celles-ci seront organisées conformément aux modifications de la Loi électorale et des partis politiques approuvées en 2016, parmi lesquelles il est prévu :

- d'interdire la réélection des députés ayant changé de parti politique durant leur mandat,
- d'établir un plus grand contrôle pour éviter le financement électoral illicite et des limites concernant la publicité.

En effet, certains facteurs avaient transformé les élections en manifestations d'achat de volontés par le crime organisé et par les entreprises qui finançaient les candidats pour obtenir des marchés de travaux publics.

Afin de freiner l'utilisation abusive des campagnes publicitaires de Partis politiques, l'organisation « Association des 48 cantons de Totonicapán », qui regroupe plus de 200 000 habitants du peuple k'iché, dans la municipalité de Totonicapán, a approuvé un accord qui interdit aux Partis politiques les annonces politiques sur les murs des rues, des routes et des espaces naturels de la municipalité.

En revanche, les réformes qui proposaient l'égalité entre femmes et hommes, ainsi qu'une plus grande représentation ethnique dans les candidatures, n'ont pas été approuvées, raison pour laquelle aucun changement n'est attendu dans la composition actuelle de la structure parlementaire, où seuls 10 % des 158 membres du Congrès sont d'origine autochtone.

Bien qu'au moins trois candidats autochtones à la Présidence et à la Vice-présidence se profilent à l'horizon, le pays est encore loin d'être dirigé par un autochtone, bien que ceux-ci représentent la majorité de la population. Ceci est sans aucun doute le fruit de la discrimination, du racisme et du clientélisme qui pèsent la société guatémaltèque.

## **Exclusion et pauvreté des peuples autochtones, sans changement notable**

Le 21 mars 2018, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a présenté le Rapport annuel (2017), dans lequel il est démontré, une fois de plus, que les droits fondamentaux de la population historiquement exclue et vulnérable, parmi laquelle on trouve les peuples autochtones, sont bafoués.

Selon les données disponibles, 79,2 % de la population autochtone vit en situation de pauvreté, ce qui est semblable aux années antérieures et montre qu'aucun changement notable n'est survenu s'agissant de la lutte contre la pauvreté ni contre l'exclusion sociale. Les rapports sur la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) montrent que le Guatemala a été le seul pays d'Amérique centrale où la pauvreté n'a pas diminué, mais où elle a augmenté, démontrant ainsi le manque d'intérêt du Gouvernement à s'attaquer aux problèmes sociaux et économiques du pays.

Un exemple de cette situation est celui du salaire minimum, pour lequel il n'y a pas eu d'augmentation l'année suivante. Fin décembre, le Gouvernement a annoncé qu'il n'y aurait pas d'augmentation du salaire minimum, bien que les études reflètent l'augmentation du coût de la vie.

## **Accroissement de la répression contre les activistes autochtones**

L'année 2018 a été particulièrement meurtrière pour les peuples autochtones en raison de l'accroissement de la répression contre ses activistes. Dans un communiqué du 31 octobre, la Commission internationale des droits de l'homme a signalé qu'au moins 20 dirigeants autochtones auraient été assassinés au cours de l'année, notamment des activistes qui défendaient leurs droits fonciers, territoriaux et autres droits. Juana Raymundo, dirigeante autochtone des peuples ixil, a été séquestrée, puis assassinée à proximité de Nebaj, département du Quiché, son village natal. Cette situation rappelle les années sanglantes du conflit armé interne qu'a connu le pays et qu'on croyait appartenir au passé.

## **Le militaire Efraín Ríos Montt décède sans être condamné pour génocide**

En 2013, lors du jugement de militaires accusés de génocide contre la population autochtone ixil, le militaire Efraín Ríos Montt a été reconnu coupable, mais face aux pressions des élites dominantes, la Cour constitutionnelle a annulé le jugement rendu. Cinq ans plus tard, le 3 août 2018, un autre tribunal chargé du procès l'a condamné pour la seconde fois pour avoir commis des atrocités contre le peuple ixil dans le cadre d'un plan d'extermination systématique mis en œuvre par l'armée. Le tribunal a, de nouveau, condamné les accusés encore en vie à 40 ans d'emprisonnement, confirmant ainsi la décision de 2013. Cependant, le principal accusé, Ríos Montt, est décédé le 1<sup>er</sup> avril 2018 sans avoir été condamné pour le crime contre l'humanité commis contre la population ixil.

## **Notes et références**

1. A/HRC/39/17/Add.3, disponible: <http://bit.ly/2T3mDbo>
2. Plaza Pública, "El fallo de la Corte: Los xincas serán consultados sin margen a oposición y la Mina San Rafael seguirá operando." Disponible: <http://bit.ly/2T3clrr>
3. El Economista, "Pan American Silver compra Tahoe Resources, dueña de mina San Rafael" Disponible: <http://bit.ly/2TeT6eH>
4. Publinews, "Caso por genocidio llega a su fase final, el MP emite sus conclusiones" Disponible: <http://bit.ly/2T1tEt7>

**Silvel Elías**, professeur à la faculté d'agronomie de l'université de San Carlos de Guatemala. Il dirige le programme d'études rurales et territoriales PERT FAUSAC et accompagne les initiatives de reconnaissance des droits collectifs des peuples autochtones.

Source : IWGIA *El Mundo Indígena* 2019  
Traduction par le GITPA par **Marika Michel**  
membre du réseau des experts du GITPA pour l'Amérique latine